



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/159/F

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020

OBJET : FINANCES

Exercice 2020 - Budget principal, Décision modificative budgétaire n° 2 - Budget annexe des transports urbains, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'eau, Décision modificative budgétaire n° 1.

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 11 décembre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avait donné procuration : Janine ZANNINI à Nathalie MAISETTI ; Paule COLONNA CESARI à Jacky AGOSTINI ; Jeanne STROMBONI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Nathalie CASTELLI à Jean-Claude TAFANI ; Antoine LASTRAJOLI à Gérard CESARI ; Santina FERRACCI à Véronique FILIPPI ; Petru VESPERINI à Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA à Grégory SUSINI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Concernant le budget principal, la décision modificative n° 1 a été adoptée lors de la séance du Conseil Municipal du 09 novembre 2020.

Cette seconde décision modificative intervient afin d'une part, d'intégrer une attribution de compensation négative suite au transfert de l'OMT à la Communauté de Communes du Sud-Corse, d'autre part, de rééquilibrer les opérations d'investissement en fonction des consommations réalisées et enfin, de restituer des crédits sur le 011 qui a souffert d'un surcoût COVID important, depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020.

La possibilité d'étalement des charges offertes par les dispositions gouvernementales en réponse à la crise sanitaire n'a pas été retenue par la Ville car elle n'aurait eu pour effet que d'augmenter le recours à l'emprunt. En contrepartie, la municipalité a fait le choix d'absorber ces surcoûts sur l'exercice 2020 pour ne pas obérer d'autant les capacités d'investissement des projets à venir.

Cet acte fort de gestion permet de solder pour partie, un passif d'opérations administratives non dénouées.

En conséquence, l'approche de la fin d'exercice conduit à procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon fonctionnement des services jusqu'au terme de l'année budgétaire, sans inscription d'opération nouvelle.

BUDGET PRINCIPAL

En dépenses d'investissement, les crédits des opérations d'ordre qui n'ont pas été utilisés sont diminués. Au niveau du chapitre 16, le rajout de 1.000,00 € concerne le compte 165 pour permettre le remboursement des cautions des badges rendus (accès centre-ville). Les opérations d'investissement sont rééquilibrées malgré des surconsommations sur les programmes suivants : grosses réparations et acquisitions diverses voirie, création de voirie, grosses réparations et acquisitions diverses bâtiments communaux, informatisation des services, rénovation Chapelle Sainte-Croix, lancement des études pour la cuisine centrale, grosses réparations et acquisitions diverses écoles, extension de l'éclairage public, grosse réparations et acquisitions diverses culture, construction de la médiathèque (relèvement des crédits au niveau de l'AP/CP recadrée lors du vote en septembre), acquisition de véhicules, et études PLU.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2020 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
040 - Opérations de transfert entre les sections	271.284,00 €	- 15.000,00 €	256.284,00 €
041 - Opérations d'ordre interne entre sections	617.704,00 €	- 220.295,92 €	397.408,08 €
16 - Remboursement d'emprunts	1.375.097,53 €	1.000,00 €	1.376.097,53 €
20 - Immobilisations incorporelles	1.840.293,69 €	173.591,00 €	2.013.884,69 €
21 - Immobilisations corporelles	8.405.164,72 €	225.565,31 €	8.630.730,03 €
23 - Immobilisations en cours	3.443.040,82 €	12.294,07 €	3.455.334,89 €
TOTAL MOUVEMENT		177.154,46 €	

Concernant les recettes d'investissement, le virement de la section de fonctionnement (021) est diminué de 1.000.000,00 € pour absorber l'attribution de compensation négative résultant du transfert de l'OMT à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette perte de recette est compensée par un recours équivalent à l'emprunt. Le chapitre 16 est donc augmenté de 1.734.520,19 € dont 734.520,19 € pour l'équilibrage des opérations d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2020 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
021 - Virement de la section de fonctionnement	1.594.234,12 €	- 1.000.000,10 €	594.234,02 €
041 - Opérations d'ordre interne entre sections	618.104,00 €	- 427.302,10 €	190.801,90 €
10 - Dotations et fonds divers	5.850.511,86 €	- 144.058,00 €	5.706.453,86 €
13 - Subventions d'investissement	5.278.209,40 €	13.994,47 €	5.292.203,87 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1.894.229,30 €*	1.734.520,19 €	3.628.749,49 €
TOTAL MOUVEMENT		177.154,46 €	

* Montant corrigé de la DM1 par la présente, le chapitre 16 n'incluait que l'article 1641.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, les charges à caractère générales sont augmentées de 118.621,46 € pour permettre aux services de finir l'année sereinement. Les charges de personnel sont diminuées de 32.000 € (charges de personnel pour patinoire). L'atténuation de produit est augmentée de 241.920,26 €. Cette somme correspond à ce que la Ville aura à verser à la Communauté de Communes du Sud-Corse au titre de l'attribution de compensation négative après la réunion de la CLECT n° 5 (suite au transfert de l'OMT).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2020 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
011 - Charges à caractère générale	4.919.612,00 €	118.621,46 €	5.038.233,46 €
012 - charges de personnel	14.067.720,00 €	- 32.000,00 €	14.035.720,00 €
014 - Atténuation de produits	680.000,00 €	241.920,26 €	921.920,26 €
023 - Virement à la section d'investissement	1.594.234,12 €	- 1.000.000,10 €	594.234,02 €
65 - Autres charges de gestion courante	2.082.420,00 €	- 19.618,01 €	2.062.801,99 €
67 - Charges exceptionnelles	729.276,71 €	- 9.283,00 €	719.993,71 €
TOTAL MOUVEMENT		- 700.359,29 €	

S'agissant des recettes de fonctionnement, la décision modificative n° 2 prend acte de l'impact très conséquent de la crise sanitaire sur le chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses) qui se voit pratiquement divisé par 2 (1.9M sur un exercice normal).

Le chapitre 73 subit la baisse de l'attribution de compensation notifiée initialement à 858.079,74 €. La prévision de la Taxe de Séjour est relevée au niveau de 2019, en application du dispositif de compensation COVID inscrit dans la loi de finances rectificative 3 du 30 juillet 2020.

Le chapitre 74 présente une augmentation de 197.674,09 €. Ce résultat est principalement justifié par des augmentations de recettes au niveau du FCTVA fonctionnement et par le maintien des participations de la CAF sur l'exercice 2019, malgré la crise sanitaire. De plus, les compensations versées par l'Etat pour les exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières sont en augmentation. La compensation de l'Etat pour les achats de masques pendant la crise sanitaire ne s'élève qu'à 20.341,86 €.

Enfin, les recettes exceptionnelles augmentent de 88.798,87 € sous l'impulsion des remboursements d'indemnités journalières, de l'intégration des recettes de la régie de l'ex-OMT (22.483 €) et des frais d'enlèvement des véhicules.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2020 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
013 - Atténuation de charges	1.500,00 €	257,05 €	1.757,05 €
042 - Opérations de transfert entre sections	271.284,00 €	- 15.000,00 €	256.284,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1.394.968,00 €	- 231.403,10 €	1.163.564,90 €
73 - Impôts et taxes	18.836.837,83 €	- 748.888,24 €	18.087.949,59 €
74 - Dotations et participations	2.918.139,90 €	197.674,09 €	3.115.813,99 €
75 - Autres produits de gestion courante	362.473,00 €	8.196,23 €	370.669,23 €
76 - Produits financiers	750,00 €	5,81 €	755,81 €
77 - Produits exceptionnels	151.000,00 €	88.798,87 €	239.798,87 €
TOTAL MOUVEMENT		- 700.359,29 €	

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

La DM1 du budget annexe des Transports Urbains prend acte de la progression de la recette générée par le versement mobilité.

DÉPENSES D'EXPLOITATION			
Chapitre	BP 2020	Proposition DM1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	440.500,00 €	143.609,11 €	584.109,11 €
TOTAL MOUVEMENT		143.609,11 €	

RECETTES D'EXPLOITATION			
Chapitre	BP 2020	Proposition DM1	TOTAL
73 - Produits issus de la fiscalité	450.000,00 €	143.609,11 €	593.609,11 €
TOTAL MOUVEMENT		143.609,11 €	

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

DÉPENSES D'EXPLOITATION			
Chapitre	BP 2020	Proposition DM1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	40.000,00 €	- 25.000,00 €	15.000,00 €
012 - Charges de personnel	46.000,00 €	25.000,00 €	71.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2020 et le compte administratif 2019, adoptés le 29 juillet 2020,

Vu la décision modificative budgétaire n° 1 pour le budget principal du 09 novembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 18 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la décision modificative budgétaire n° 2 pour le budget principal, n° 1 pour le budget annexe des Transports Urbains et n° 1 pour le budget annexe de l'Eau pour l'exercice 2020, telles que détaillées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

En dépenses d'investissement, les crédits des opérations d'ordre qui n'ont pas été utilisés sont diminués. Au niveau du chapitre 16, le rajout de 1.000,00 € concerne le compte 165 pour permettre le remboursement des cautions des badges rendus (accès centre-ville). Les opérations d'investissement sont rééquilibrées malgré des surconsommations sur les programmes suivants : grosses réparations et acquisitions diverses voirie, création de voirie, grosses réparations et acquisitions diverses bâtiments communaux, informatisation des services, rénovation Chapelle Sainte-Croix, lancement des études pour la cuisine centrale, grosses réparations et acquisitions diverses écoles, extension de l'éclairage public, grosse réparations et acquisitions diverses culture, construction de la médiathèque (relèvement des crédits au niveau de l'AP/CP recadrée lors du vote en septembre), acquisition de véhicules, et études PLU.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2020 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
040 - Opérations de transfert entre les sections	271.284,00 €	- 15.000,00 €	256.284,00 €
041 - Opérations d'ordre interne entre sections	617.704,00 €	- 220.295,92 €	397.408,08 €
16 - Remboursement d'emprunts	1.375.097,53 €	1.000,00 €	1.376.097,53 €
20 - Immobilisations incorporelles	1.840.293,69 €	173.591,00 €	2.013.884,69 €
21 - Immobilisations corporelles	8.405.164,72 €	225.565,31 €	8.630.730,03 €
23 - Immobilisations en cours	3.443.040,82 €	12.294,07 €	3.455.334,89 €
TOTAL MOUVEMENT		177.154,46 €	

Concernant les recettes d'investissement, le virement de la section de fonctionnement (021) est diminué de 1.000.000,00 € pour absorber l'attribution de compensation négative résultant du transfert de l'OMT à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette perte de recette est compensée par un recours équivalent à l'emprunt. Le chapitre 16 est donc augmenté de 1.734.520,19 € dont 734.520,19 € pour l'équilibrage des opérations d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	BP 2020 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
021 - Virement de la section de fonctionnement	1.594.234,12 €	- 1.000.000,10 €	594.234,02 €
041 - Opérations d'ordre interne entre sections	618.104,00 €	- 427.302,10 €	190.801,90 €
10 - Dotations et fonds divers	5.850.511,86 €	- 144.058,00 €	5.706.453,86 €
13 - Subventions d'investissement	5.278.209,40 €	13.994,47 €	5.292.203,87 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1.894.229,30 €*	1.734.520,19 €	3.628.749,49 €
TOTAL MOUVEMENT		177.154,46 €	

* Montant corrigé de la DM1 par la présente, le chapitre 16 n'incluait que l'article 1641.

Dans la section de fonctionnement, en dépenses, les charges à caractère générales sont augmentées de 118.621,46 € pour permettre aux services de finir l'année sereinement. Les charges de personnel sont diminuées de 32.000 € (charges de personnel pour patinoire). L'atténuation de produit est augmentée de 241.920,26 €. Cette somme correspond à ce que la Ville aura à verser à la Communauté de Communes du Sud-Corse au titre de l'attribution de compensation négative après la réunion de la CLECT n° 5 (suite au transfert de l'OMT).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2020 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
011 - Charges à caractère générale	4.919.612,00 €	118.621,46 €	5.038.233,46 €
012 - charges de personnel	14.067.720,00 €	- 32.000,00 €	14.035.720,00 €
014 - Atténuation de produits	680.000,00 €	241.920,26 €	921.920,26 €
023 - Virement à la section d'investissement	1.594.234,12 €	- 1.000.000,00 €	594.234,02 €
65 - Autres charges de gestion courante	2.082.420,00 €	- 19.618,01 €	2.062.801,99 €
67 - Charges exceptionnelles	729.276,71 €	- 9.283,00 €	719.993,71 €
TOTAL MOUVEMENT		- 700.359,29 €	

S'agissant des recettes de fonctionnement, la décision modificative n° 2 prend acte de l'impact très conséquent de la crise sanitaire sur le chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses) qui se voit pratiquement divisé par 2 (1.9M sur un exercice normal).

Le chapitre 73 subit la baisse de l'attribution de compensation notifiée initialement à 858.079,74 €. La prévision de la Taxe de Séjour est relevée au niveau de 2019, en application du dispositif de compensation COVID inscrit dans la loi de finances rectificative 3 du 30 juillet 2020.

Le chapitre 74 présente une augmentation de 197.674,09 €. Ce résultat est principalement justifié par des augmentations de recettes au niveau du FCTVA fonctionnement et par le maintien des participations de la CAF sur l'exercice 2019, malgré la crise sanitaire. De plus, les compensations versées par l'Etat pour les exonérations de taxe d'habitation et de taxes foncières sont en augmentation. La compensation de l'Etat pour les achats de masques pendant la crise sanitaire ne s'élève qu'à 20.341,86 €.

Enfin, les recettes exceptionnelles augmentent de 88.798,87 € sous l'impulsion des remboursements d'indemnités journalières, de l'intégration des recettes de la régie de l'ex-OMT (22.483 €) et des frais d'enlèvement des véhicules.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	BP 2020 + DM1	Proposition DM2	TOTAL
013 - Atténuation de charges	1.500,00 €	257,05 €	1.757,05 €
042 - Opérations de transfert entre sections	271.284,00 €	- 15.000,00 €	256.284,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1.394.968,00 €	- 231.403,10 €	1.163.564,90 €
73 - Impôts et taxes	18.836.837,83 €	- 748.888,24 €	18.087.949,59 €
74 - Dotations et participations	2.918.139,90 €	197.674,09 €	3.115.813,99 €
75 - Autres produits de gestion courante	362.473,00 €	8.196,23 €	370.669,23 €
76 - Produits financiers	750,00 €	5,81 €	755,81 €
77 - Produits exceptionnels	151.000,00 €	88.798,87 €	239.798,87 €
TOTAL MOUVEMENT		- 700.359,29 €	

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

La DM1 du budget annexe des Transports Urbains prend acte de la progression de la recette générée par le versement mobilité.

DÉPENSES D'EXPLOITATION			
Chapitre	BP 2020	Proposition DM1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	440.500,00 €	143.609,11 €	584.109,11 €
TOTAL MOUVEMENT		143.609,11 €	

RECETTES D'EXPLOITATION			
Chapitre	BP 2020	Proposition DM1	TOTAL
73 - Produits issus de la fiscalité	450.000,00 €	143.609,11 €	593.609,11 €
TOTAL MOUVEMENT		143.609,11 €	

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

DÉPENSES D'EXPLOITATION			
Chapitre	BP 2020	Proposition DM1	TOTAL
011 - Charges à caractère général	40.000,00 €	- 25.000,00 €	15.000,00 €
012 - Charges de personnel	46.000,00 €	25.000,00 €	71.000,00 €
TOTAL MOUVEMENT		0,00 €	

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	13
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

